

## Vous êtes victime

### d'un acte de délinquance ?

- . Injures, menaces, harcèlement, violences
- . Agression sexuelle
- . Accident sur la voie publique
- . Vol, escroquerie, abus de confiance, racket
- . Dégradation d'un bien, cambriolage...

### Cet acte de délinquance a

#### des conséquences

- . Corporelles
- . Psychologiques
- . Matérielles et financières

## Vous avez des droits

- . Celui d'être écouté, conseillé, accompagné
- . De saisir la justice
- . De demander réparation

Pour toutes ces situations, France Victimes Grenoble est à vos côtés pour vous informer, vous conseiller, vous soutenir et vous accompagner dans les démarches vous permettant de faire valoir vos droits.

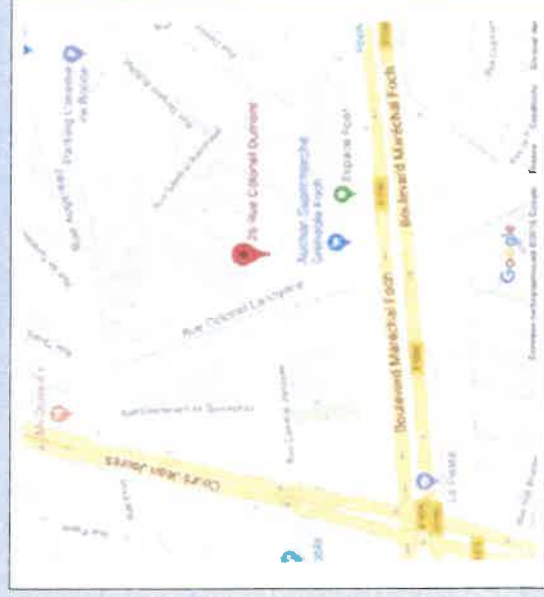
## Permanences d'informations gratuites

Permanences réparties sur l'ensemble de l'agglomération Grenobloise et sur le Grésivaudan Nord et Sud.

Les permanences ont également lieu au siège tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h.  
**uniquement sur rendez-vous.**

Pour connaître tous les lieux de permanences et les horaires contactez  
**FRANCE VICTIME GRENOBLE au :**

**04 76 46 27 37**



**FRANCE VICTIMES GRENOBLE**

26 rue Colonel Dumont 38 000 Grenoble



**Pour faire valoir  
vos droits**

**Tel. 04 76 46 27 37**

**www.aiv-grenoble.org**

## VOUS INFORMER DE VOS DROITS

Pour beaucoup, surtout lorsqu'on est sous le choc d'une agression physique, matérielle ou morale, le droit et la justice paraissent compliqués et peu compréhensibles.

Pourtant, les procédures judiciaires existent pour vous permettre de faire valoir vos droits et d'obtenir réparation. Pour cela, il peut être important de prendre l'initiative d'un recours sans perdre de temps. Mais que faire et comment ?

C'est à toutes ces questions que nos écouteurs juristes, spécialisés dans le droit des victimes et de la réparation, répondent en vous apportant des informations simples et essentielles vous permettant de bien comprendre les actions que vous pouvez engager :

Comment déposer plainte et pourquoi ?

Comment obtenir une indemnisation ?

Comment la procédure va-t-elle se dérouler ?

Comment choisir un avocat ?

Dans tous les cas, c'est vous qui prendrez librement la décision d'introduire ou non une action en justice.

## VOUS SOUTENIR DANS VOTRE DIFFICULTE

Après une agression, il est important de pouvoir parler, être écouté, se confier librement. Pouvoir exprimer sa souffrance dans la discrétion, aide, soulage et permet de reprendre pied dans la vie.

Si vous en éprouvez le besoin, un de nos psychologues vous recevra sur rendez-vous dans la plus grande confidentialité. Il vous écoutera, vous accompagnera et vous soutiendra. Si votre souffrance morale et psychique est trop forte, il vous orientera vers un service médical spécialisé.

De même, et parce qu'une agression peut avoir des conséquences matérielles et sociales graves, nos équipes sont en mesure de mobiliser tous les services, tous les relais utiles qui pourront vous aider pour des solutions d'hébergement d'urgence, d'accompagnement ou d'aides sociales vous permettant de résoudre les difficultés que vous pouvez rencontrer.

## FRANCE VICTIME GRENOBLE accompagne toute personne qui s'estime victime et la conseille pour faire valoir ses droits.

Depuis 1983, notre association intervient sur l'agglomération grenobloise, la circonscription judiciaire de Grenoble et le département.

Informations et conseils sont dispensés gratuitement dans le strict respect des règles déontologiques et de confidentialité par des professionnels.

France Victime Grenoble est adhérente de France Victime, Fédération qui coordonne l'action de plus de 150 associations d'aides aux victimes.